

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

ADMISSION DE LA SOCIETE OFFICEPLAST

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse Lors de sa réunion du 17 juin 2015, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 4 000 000 d'actions constituant le capital actuel de la société OfficePlast, ainsi que des 2 242 160 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 6 242 160 actions de nominal un dinar chacune. Diffusion des titres offerts L'Offre globale porte sur 2 242 160 actions, soit 35,92% du capital social après augmentation. Intermédiaire introducteur : MAXULA BOURSE. Evaluateur : MAXULA CAPITAL. Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « SAH » SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 18 MAI 2015

A partir du 23 juin 2015, - Les 36 566 205 actions anciennes de la société « SAH » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés. - Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes : • Code Mnémonique : SAH15 • Code ISIN : TN0007610041 • Groupe de Cotation : 32 - Les 7 313 226 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de une (01) action nouvelle pour cinq (05) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

ADMISSION ET INTRODUCTION D'EMPRUNTS AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

L'Emprunt Obligataire Subordonné «Banque de l'Habitat Subordonné 2015 » a été admis à la cote de la Bourse le 18/06/2015 et il sera négociable en Bourse à partir du 22/06/2015. Les principales caractéristiques des emprunts précités sont exposées dans le tableau ci-après:														
Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Code ISIN	Mnémonique	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
Banque de l'Habitat Subordonné 2015 Fixe CAT/A	Banque de l'Habitat	Tunisie Valeurs	TN0001900877	BS5AF	BHS A0520 7.4% AP5	7,40	5	100	AP	344 000	34,400	29/05/2015	29/05/2016	29/05/2020
Banque de l'Habitat Subordonné 2015 Variable CAT/A	Banque de l'Habitat	Tunisie Valeurs	TN0001900885	BS5AV	BHSA0520T+1.95%AP5	TMM+ 1,95	5	100	AP	40 000	4,000	29/05/2015	29/05/2016	29/05/2020
Banque de l'Habitat Subordonné 2015 Fixe CAT/B	Banque de l'Habitat	Tunisie Valeurs	TN0001900893	BS5BF	BHSB0522 7.5%AP7-2	7,50	7 dont 2 franchises	100	AP	516 000	51,600	29/05/2015	29/05/2016	29/05/2022
NB : Les modalités pratiques relatives à la cotation et au calcul des coupons courus des emprunts obligataires sont publiées sur le site internet de la Bourse sous la rubrique avis et décisions de la Bourse.														

VENTE POUR DEFAULT DE LIBERATION

La Bourse informe qu'au cours de la séance du vendredi 26 juin 2015, l'intermédiaire TSI se propose de mettre en vente aux enchères publiques 163 actions de la Société ERRAYHANE D'ASSISTANCE MEDICALE. Le prix minimal demandé est de 100 dinars par action.
--

ADMISSION ET INTRODUCTION D'EMPRUNTS AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

Les emprunts : « Emprunt Subordonné TL 2015-1», « Hannibal Lease 2015-01 », « CIL 2015-1 » et « TUNISIE LEASING 2015-1» ont été admis à la cote de la Bourse le 23/06/2015 et ils seront négociables en Bourse à partir du 29/06/2015. Les principales caractéristiques des emprunts précités sont exposées dans le tableau ci-après:														
Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Code ISIN	Mnémonique	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
Emprunt Subordonné TL 2015-1 Fixe CAT/A	Tunisie Leasing	Tunisie Valeurs	TN0002101863	T5SAF	TLS A0620 7.7%AP5	7,7	5	100	AP	30 750	3,075	29/ 06/2015	29/ 06/2016	29/ 06/2020
Emprunt Subordonné TL 2015-1 Fixe CAT/B	Tunisie Leasing	Tunisie Valeurs	TN0002101871	T5SBF	TLS B0622 7.9%P7-2	7,9	7 dont 2 franchises	100	AP	169 250	16,925	29/ 06/2015	29/ 06/2016	29/ 06/2022
HL 2015-01 Fixe CAT/A	Hannibal Lease	MAC SA	TN0007310238	H51AF	HL A0420 7.7% AP5	7,7	5	100	AP	112 000	11,200	30/04/2015	30/04/2016	30/04/2020
HL 2015-01 Fixe CAT/B	Hannibal Lease	MAC SA	TN0007310246	H51BF	HL B0422 7.85%P7-2	7,85	7 dont 2 franchises	100	AP	188 000	18,800	30/04/2015	30/04/2016	30/04/2022
CIL 2015-1 Fixe	Compagnie Internationale de Leasing	CGI	TN0004201372	CL51F	CIL 0620 7.65% AP5	7,65	5	100	AP	230 000	23,000	15/06/2015	15/06/2016	15/06/2020
CIL 2015-1 Variable	Compagnie Internationale de Leasing	CGI	TN0004201380	CL51V	CIL 0620 T+2% AP5	TMM+2	5	100	AP	20 000	2,000	15/06/2015	15/06/2016	15/06/2020
TUNISIE LEASING 2015-1 Fixe CAT/A	TUNISIE LEASING	Tunisie Valeurs	TN0002101830	T51AF	TL A0520 7.65% AP5	7,65	5	100	AP	9 638	0,964	15/05/2015	15/05/2016	15/05/2020
TUNISIE LEASING 2015-1 Variable CAT/A	TUNISIE LEASING	Tunisie Valeurs	TN0002101848	T51AV	TL A0520T+2.3%AP5	TMM+2,3	5	100	AP	20 000	2,000	15/05/2015	15/05/2016	15/05/2020
TUNISIE LEASING 2015-1 Fixe CAT/B	TUNISIE LEASING	Tunisie Valeurs	TN0002101855	T51BF	TLB0522 7.85% P7-2	7,85	7 dont 2 franchises	100	AP	270 362	27,036	15/05/2015	15/05/2016	15/05/2022
NB : Les modalités pratiques relatives à la cotation et au calcul des coupons courus des emprunts obligataires sont publiées sur le site internet de la Bourse sous la rubrique avis et décisions de la Bourse.														

VENTE JUDICIAIRE

La Bourse informe qu'au cours de la séance du jeudi 02 juillet 2015, l'intermédiaire : CGF - se propose de mettre en vente aux enchères publiques 2550 actions de la Société TUNISEL SA. Le prix minimal demandé est de 100 dinars. Cette vente fait l'objet d'une décision judiciaire
--

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL -

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le Jeudi 16 Avril 2015 a décidé la nomination de Mr. Salah Jarraya Président Directeur Général de Tunisie Télécom en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Mr. Mokhtar Mnakri.
--

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL -

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2015 à partir de 10h00 au siège social de la société, sis à rue des Entrepreneurs ZI Charguia 2- Aéroport Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : • Ratification de la nomination d'un Administrateur et fin de mandat de deux Administrateurs; • Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014; • Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice; • Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014; • Affectation du résultat de l'exercice 2014; • Jetons de présences; • Quitus aux Administrateurs; • Pouvoirs. Tous les documents afférents à ces assemblées sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales. A cet effet, les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » sont convoqués pour y assister.
--

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA - UADH -

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING S.A pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 JUIN 2015 à 9h à l'hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH sis à la rue de la république la Marsa 2078 afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration. 2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes. 3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014. 4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014. 5. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales. 6. Affectation des résultats. 7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration. 8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2015. 9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanant d'audit. 10. Nomination des administrateurs représentant les petits porteurs 11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

AVIS DES SOCIETES

TELNET HOLDING S.A

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée pour le mardi 30 juin 2015 à 13 Heures 30 minutes à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit : 1. Création d'un fonds social ; et 2. Modification de l'article 33 des statuts relatif à l'affectation et répartition des bénéfices.

TELNET HOLDING S.A

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire fixée pour le mardi 30 juin 2015 à 12 Heures et qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit : 1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 ; 2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ; 3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ; 4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 ; 5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ; 6. Quitus à donner aux Administrateurs ; 7. Affectation du résultat de l'exercice 2014 ; 8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 ; 9. Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs ; 10. Déclaration de fonctions occupées par le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés ; 11. Déclaration de fonctions occupées par le Directeur Général dans d'autres sociétés ; 12. Information sur le franchissement de seuil de participation dans le capital de la société.
--

TAWASOL GROUP HOLDING. SA

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Mardi le 30 Juin 2015, à 10h00, à l'hôtel movenpick Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2014. 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014. 3- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014. 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales. 5- Affectation des résultats de l'exercice 2014 et approbation de la distribution des dividendes. 6- Election d'un administrateur représentant les petits porteurs. 7- Renouvellement du mandat des administrateurs pour la période 2015-2017. 8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Union des experts comptables pour la période 2015-2017 9- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014. 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
--

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra Le Samedi 27 Juin 2015 à 08h30 à l'hôtel Regency Gammarth, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant : - Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2014 ; - Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ; - Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ; - Affectation des résultats nets de l'exercice 2014 ; - Quitus pour l'exercice 2014 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ; - Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2014. - Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES au 31/12/2014 ; - Nomination d'un nouveau Co- Commissaire aux comptes ; - Renouvellement de mandat de quatre administrateurs ; - Nomination de deux nouveaux administrateurs ; - Nomination d'un administrateur représentant les petits actionnaires ; - Pouvoirs pour formalités ; Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- 1002-Tunis.

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les Actionnaires de la société LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL, AMS SA pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi, le 30 JUIN 2015 à 13h à Tunis, à l'hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH sis à la rue de la république la Marsa 2078 afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant : – Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014. – Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014. – Approbation des états financiers consolidés des exercices 2012, 2013 et 2014. – Approbation des Convocations conclues par la société et réagies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales. – Affectation des résultats. – Quitus aux membres du Conseil d'Administration. – Jetons de présence. – Approbation de la nomination de Co-commissaires aux Comptes et renouvellement de son mandat. – Renouvellement du mandat des administrateurs. – Nomination des nouveaux Administrateurs. – Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les Actionnaires de la société LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL, AMS SA pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi, le 30 JUIN 2015 à 14 h, à l'hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH sis à la rue de la république la Marsa 2078, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant : – Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital. – Augmentation du capital en numéraire. – Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration. – Modification des statuts de la société. – Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.
--

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 7 313 226 dinars pour le porter de 36 566 205 dinars à 43 879 431 dinars , et ce, par l'incorporation de réserves à prélever des résultats reportés 2014. Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de 7 313 226 actions nouvelles gratuites de nominal 1 dinars chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 36 566 205 actions anciennes composant le capital social actuel à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes , et ce à partir du 23 juin 2015* . Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse. La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » procédera à l'acquisition et à l'annulation de 75 droits d'attribution et ce, en vue de respecter la parité d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée. JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES GRATUITES : Les 7 313 226 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2015 . Cotation en Bourse : Les actions anciennes de la Société d'Articles Hygiéniques seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du 23 juin 2015* . Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 23 juin 2015* sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création. Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du 23 juin 2015* . Prise en charge par Tunisie Clearing : Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du 23 juin 2015* . ----- L'AGE du 18 mai 2015 a initialement fixé la date d'attribution des actions gratuites pour le 17 juin 2015. Toutefois, la SAH a omis de procéder, avant la réalisation de l'opération, à la publication sur le bulletin officiel du CMF d'une notice mentionnant les caractéristiques de l'augmentation de capital et les délais de sa réalisation, et ce comme exigé par l'article 13 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. De ce fait, un conseil d'administration de la Société s'est réuni le 18 juin 2015 et a décidé de reporter la date d'attribution des actions gratuites à la date du 23 juin 2015, à charge d'en informer les actionnaires lors de la tenue de la prochaine AGE.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH-

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANTLES ACTIONNAIRES MINORITAIRES 1- Objet : La société Universal Automobile Distributors Holding « UADH» a décidé de réserver deux sièges au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires. A cet effet la société « UADH» informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2015. 2- Conditions de participation : Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes: ✓ ne pas être déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la UADH, ✓ pour les candidats actionnaires, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société UADH pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaire institutionnels. 3- Composition du dossier de candidature : Les dossiers de candidature doivent être présentés comme suit: ✓ Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la UADH, ✓ Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales, ✓ Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2), ✓ Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter, ✓ Pour le candidat actionnaire, une attestation récente du nombre d'actions UADH prouvant le seuil de sa participation le jour de dépôt du dossier de candidature. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de la UADH : Attijari intermédiation, Rue des lacs de Mazurie -1059, les Berges du Lac, ✓ Une fiche signalétique de candidature (annexe 1), ✓ Un C.V. détaillé. 4- Date limite de dépôt des candidatures : Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la UADH et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre ✓ recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre central de la UADH sis 62, avenue de Carthage.1000 Tunis - , au plus tard le 27 JUIN 2015 (le cachet du bureau d'ordre fait foi), ✓ La date et le lieu de l'assemblée générale élective pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le site web de la Société UADH et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe. Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société UADH ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de la société UADH pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.
--